



Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 076-200041432-20260409-2026080417-DE

S.I.A.E.P.A. Les 3Sources CAILLY, VA

Bierville - Bosc-Bérenger - Bosc-Bordel - Bosc-Mesnil - Bradiancourt - Bully - Cailly - Critot - Esclavelles - Esteville - Estouteville-Ecalles - Fontaine-en-Bray - La Rue St Pierre - Longuerue - Massy - Mathonville - Maucombe - Mauquenchy - Montérolier - Morgny La Pommeraye - Neufbosc - Pierreval - Quiévrecoirt - Rocquemont - Roncherolles-en-Bray - Saint André sur Cailly - Saint Germain sous Cailly - Saint-Martin-Osmonville - Ste Geneviève-en-Bray - St Saëns - Sommery - Vieux Manoir - Yquebeuf.

2026.08.04.17 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12/03/2026

L'an deux mil vingt-six, l'Assemblée Générale légalement convoquée le 03 avril 2026, s'est réunie à l'Espace de l'Eau 11 chemin de La Varenne à Saint Martin Osmonville, sous la Présidence de Monsieur Georges MOLMY, Président du SIAEPA.

Secrétaire de Séance : Emilie GUERIN

| | |
|---|-----------|
| Nombre total de délégué(e)s en exercice | 66 |
| Nombre de délégué(e)s présent(e)s | 57 |
| Nombre de délégué(e)s représenté(e)s | 6 |
| Nombre total de voix | 63 |
| | |

Etaient représentés :

| Communes | Délégué(e)s | Suppléants | Pouvoirs |
|--------------|-------------------|------------|-------------|
| BUCHY | JOEL LEFEBVRE | | G. MOLMY |
| BUCHY | CHRISTINE CARON | | D. CHABE |
| BULLY | JOCELYNE LORMIER | | C.COSSARD |
| MAUQUENCHY | REGIS HELLOT | | D.DUCLOS |
| MORGNY | CORENTIN CRAMILLY | | V.FOULONGNE |
| VIEUX MANOIR | ERIC BERTRAN | | M.VERTHY |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

| Communes | Délégué(e)s /Titulaires | P/E/A | Délégué | |
|------------------------|--------------------------|-------|------------------------|---|
| Bierville | Mme Cécile SASSIER | P | M Judicaël PETITEAU | P |
| Bosc-Bérenger | Mme Nathalie MICHAUT | P | M Aurélien BOSVAL | P |
| Bosc-Bordel | Mme Fabienne VERHAGHE | P | M Etienne TREHET | P |
| Bosc-Mesnil | Mme TORCHY Nathalie | P | M Pascal VAN DE STEENE | A |
| Bradiancourt | M Romain ROUSSELIN | P | M Jacques CROISÉ | P |
| Buchy | M Joël LEFEBVRE | E | Mme Christèle CARON | E |
| Bully | Mme Jocelyne LORMIER | E | M Christian COSSARD | P |
| Cailly | Mme Ghislaine CARPENTIER | P | M Ludovic SUZÉ | A |
| Critot | Mme Magali LEVILLAIN | P | M Jérôme LESUR | P |
| Esclavelles | M Vincent HAUTCOEUR | P | M Jean-Marc CLÉMENT | P |
| Esteville | M Denis LANGLOIS | P | M Emmanuel MAUREL | P |
| Fontaine-en-Bray | M Fouad NAMMOUR | P | M Alexandre VERTHY | P |
| La Rue St Pierre | Mme Julie SANCTOT | P | M Daniel CHABÉ | P |
| Longuerue | M Joël FORTIER | P | M Sébastien LEPILLER | P |
| Massy | M DUCLOS Didier | P | M François LEGRAND | P |
| Mathonville | M Gaëtan KERANFORN | P | M Matthieu LEFRANÇOIS | P |
| Maucomble | M Romain VIMBERT | P | M Michel LESEIGNEUR | P |
| Mauquenchy | M Régis HELLOT | E | M Christian RIMBERT | P |
| Montérolier | M Éric LEULLIETTE | P | Mme Brigitte LEROY | P |
| Morgny La Pommeraye | M Vincent FOULOGNE | P | M Corentin CRAMILLY | E |
| Neufbosc | Mme Emilie GUÉRIN | P | Mme Edwige PAYEN | P |
| Pierreval | Mme HUBERT Sabrina | P | M Baptiste CREVIER | P |
| Quièvre-court | M Régnald FOSSE | P | Mme Virginie BARANT | P |
| Rocquemont | M Antoine TERNON | P | Mme Isabelle FOURNIER | P |
| Roncherolles-en-Bray | M Hervé DUBUS | P | Mme Émilie PITOIS | P |
| St André sur Cailly | Mme Caroline CAVELIER | P | M Régis LEMERCIER | P |
| St Germain sous Cailly | M Jérôme PANNIER | P | M François DUPUIS | P |
| St Martin Osmonville | M Serge CHEVAL | P | M Dominique LEROY | P |
| St Saëns | M Jachy SEVESTRE | P | M Matthieu LEFORT | P |
| Ste Geneviève-en-Bray | M Guillaume HANIN | P | M Benoit HELLY | P |
| Sommery | Mme Justine LAMANT | P | M Philippe BOUGON | P |
| Vieux Manoir | M Éric BERTRAN | E | Mme Mélodie VERTHY | P |
| Yquebeuf | Mme Karine QUANTIN | P | M Georges MOLMY | P |

P=Présent E =Excusé A= Absent

SIAEPA Les 3 Sources Cailly-Varenne-Béthune

Mesdames ROY/HERAULT/ROUSSELIN du SIAEPA

2026.08.04.17 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12/03/2026

Après en avoir délibéré, l'organe délibérant à l'unanimité approuve .le procès-verbal de l'assemblée générale du 12/03/2026

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Certifié exécutoire par le Président,
compte tenu de la transmission en Préfecture le 09/04/2026
Et de la Publication le 09/04/2026



La secrétaire de séance


Emilie GUERIN



Le Président,

Le Président,

Georges Molmy

Georges MOLMY



Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 076-200041432-20260409-2026080417-DE



S.I.A.E.P.A. Les 3Sources CAILLY, VA

Bierville - Bosc-Bérenger - Bosc-Bordel - Bosc-Mesnil - Bradiancourt - Bully - Cailly - Critot - Esclavelles - Esteville - Estouteville-Ecalles - Fontaine-en-Bray - La Rue St Pierre - Longuerue - Massy - Mathonville - Maucombe - Manquenchy - Montérolier - Morgny La Pommeraye - Neufbosc - Pierreval - Quiévrecourt - Rocquemont - Roncherolles-en-Bray - Saint André sur Cailly - Saint Germain sous Cailly - Saint-Martin-Osmonville - Ste Geneviève-en-Bray - St Saëns - Sommersy - Vieux Manoir - Yquebeuf.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 076-200041432-20260409-2026080417-DE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT LES 3 SOURCES CAILLY, VARENNE, BETHUNE DU 12/03/2026

L'an deux mil vingt-cinq, l'Assemblée Générale légalement convoquée le 05/03/2026, s'est réunie à l'Espace de l'Eau 11 chemin de La Varenne à Saint Martin Osmonville, le jeudi 12 mars 2026 à 18h30, sous la Présidence de Monsieur Georges MOLMY, Président du SIAEPA.

Secrétaire de Séance : D.CHABE

| | |
|---|----|
| Nombre total de délégué(e)s en exercice | 65 |
| Nombre de délégué(e)s présent(e)s | 33 |
| Nombre de délégué(e)s représenté(e)s | 4 |
| Nombre total de voix | 37 |
| | |

Etaients représentés :

| Communes | Délégué(e)s | Suppléants | Pouvoirs |
|---------------------|---------------------|------------|------------------------|
| LONGUERUE | M Joël FORTIER | | Mme Sébastien LEPILLER |
| QUIEVRECOURT | M Julien CHRISTOPHE | | M Didier DUCLOS |
| ST ANDRÉ SUR CAILLY | M Régis LEMERCIER | | M Georges MOLMY |
| ST ANDRÉ SUR CAILLY | M Jean-Marie VALLÉE | | M Daniel CHABÉ |

| Communes | Délégué(e)s /Titulaires | P/E/A | Délégué(e)s /Suppléants | P/E/A |
|------------------------|--------------------------|-------|-------------------------------|-------|
| Bierville | Mme Christine DUBOC | P | M Patrice DELAMARE | |
| Bosc-Bérenger | Mme Sandrine GUILBERT | | M Benjamin GEORGET | |
| Bosc-Bordel | Mme Fabienne VERHAGHE | P | M Etienne TREHET | P |
| Bosc-Mesnil | Mme TORCHY Nathalie | P | M Pascal VAN DE STEENE | |
| Bradiancourt | M CROISE Jacques | P | M Alain GAUTIER | P |
| Buchy | M Joël SAVARY | P | M Dominique ALIX | |
| Bully | Mme Jocelyne LORMIER | | M Christian COSSARD | |
| Cailly | Mme Ghislaine CARPENTIER | P | M Ludovic SUZÉ | |
| Critot | Mme Magali LEVILLAIN | P | M Vincent BOSQUAIN | P |
| Esclavelles | M Vincent HAUTCOEUR | | Vincent TROUSSE | |
| Esteville | M Manuel GRENTE | | M Denis LANGLOIS | P |
| Fontaine-en-Bray | Mme Christine DELAS | P | M Fouad NAMMOUR | P |
| La Rue St Pierre | M Jean CHARLIER | P | M Daniel CHABÉ | P |
| Longuerue | M Joël FORTIER | E | M Sébastien LEPILLER | P |
| Massy | M DUCLOS Didier | P | Mme Sandra GODARD | P |
| Mathonville | M PONTY JEAN JACQUES | | M Yann PETIT | |
| Maucomble | M Léon BACHELOT | P | M Michel LESEIGNEUR | P |
| 14Mauquenchy | M Régis HELLOT | | M Christian RIMBERT | P |
| Montérolier | M Hervé HUNKELER | P | M Bénoni BONNET DE VALLEVILLE | |
| Morgny La Pommeraye | Mme Annie DEMADE | | M Christian MAZIER | |
| Neufbosc | Mme Emilie GUÉRIN | P | Mme Edwige PAYEN | P |
| Pierreval | Mme HUBERT Sabrina | | M Philippe CARLE | |
| Quièvre-court | M Philippe CHEMIN | | M Christophe JULIEN | E |
| Rocquemont | M Arnaud DE BATS | | M Philippe MOISSON | |
| Roncherolles-en-Bray | Mme GUENARD Nathalie | P | M Julien HACHE | |
| St André sur Cailly | M Jean-Marie VALLÉE | E | M Régis LEMERCIER | E |
| St Germain sous Cailly | M Jérôme PANNIER | P | M François DUPUIS | |
| St Martin Osmonville | Mme Corinne MAULAVÉ | | M Serge CHEVAL | P |
| St Saëns | M Pascal TACCONI | | | |
| Ste Geneviève-en-Bray | Mme Jocelyne CHALANDO | | M Guillaume HANIN | |
| Sommery | M CARON Didier | P | M Frédéric BAILLEUR | P |
| Vieux Manoir | M Philippe PARIS | P | M Jean-François PAPILLON | P |
| Yquebeuf | M Denis DOUYERE | P | M Georges MOLMY | P |

P=Présent E =Excusé A= Absent

SIAEPA Les 3 Sources Cailly-Varenne-Béthune

SGC NEUFCHATEL-GOURNAY – Monsieur DERCHE – Conseiller Décideur Local

SIAEPA : Mesdames, ROY, HERAULT et ROUSSELIN

2026.12.03.01 NOMINATION SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Daniel CHABE , Vice-Président délégué à la commune de LA RUE ST PIERRE, est élu secrétaire de séance par le Comité Syndical.

2026.12.03.02 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 18/12/2025

Après en avoir délibéré, l'organe délibérant à l'unanimité approuve .le procès-verbal de l'assemblée générale du 18/12/2025.

2026.12.03.03 Délibération du Compte Financier Unique (CFU) ANC 2025

Le président quitte la séance,

Monsieur Didier DUCLOS Vice-Président à l'unanimité prend la présidence pour le vote du CFU.

Monsieur DERCHE Stéphane – conseiller aux décideurs locaux du SGC NEUFCHATEL donne lecture du CFU.

Après présentation du CFU par Monsieur Stéphane DERCHE, Monsieur Didier DUCLOS, procède à la mise au vote du CFU Assainissement Non Collectif.

Après en avoir délibéré l'organe délibérant, à : **32 voix** pour :

Vote :

Membres présents

Membres représentés.....

Ayant voté pour.....

Ayant voté contre.....

S'étant abstenu..... 1(président)

N'ayant pas pris part au vote....

- **APPROUVE** le CFU ANC 2025,
- **AUTORISE** le Président à le signer.

2026.12.03.04 AFFECTATION DU RESULTAT SIAEPA ANC 2025

Après avoir entendu le CFU de l'exercice 2025, Monsieur Stéphane DERCHE, présente l'affectation du résultat ci-annexée Monsieur le Président le soumet au vote.

Après en avoir délibéré l'organe délibérant, à : **33 voix** pour :

Vote :

Membres présents

Membres représentés.....

Ayant voté pour.....

Ayant voté contre.....

S'étant abstenu.....

N'ayant pas pris part au vote....

- **APPROUVE** l'affectation de résultat ANC 2025 présentée ci-annexée

2026.12.03.05 BUDGET PRIMITIF SIAEPA ANC 2026

Préalablement au vote du BP, le Président demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les (taux de fongibilité) en fonctionnement et investissement conformément à l'article L 1612-28 du CGCT.

L'assemblée délibérante autorise le Président à opérer les virements dans la limite de 7.5 % en fonctionnement et en investissement.

Monsieur Stéphane DERCHE – CDL- donne lecture du budget primitif SIAEPA ANC CVB 2026 qui est voté par chapitre en fonctionnement et investissement, en dépenses et en recettes

Monsieur Le Président soumet au vote ce BP 2026.

Après en avoir délibéré l'organe délibérant, à : **33 voix** pour :

Vote :

Membres présents

Membres représentés.....

Ayant voté pour.....

Ayant voté contre.....

S'étant abstenu.....

N'ayant pas pris part au vote....

- **DECIDE** d'adopter le budget primitif 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2026.12.03.06 Délibération du Compte Financier Unique (CFU) AC 2025

Le président quitte la séance,

Monsieur Didier DUCLOS Vice-Président à l'unanimité prend la présidence pour le vote du CFU.

Monsieur DERCHE Stéphane – conseiller aux décideurs locaux du SGC NEUFCHATEL donne lecture du CFU.

Après présentation du CFU par Monsieur Stéphane DERCHE, Monsieur Didier DUCLOS, procède à la mise au vote du CFU Assainissement Collectif.

Après en avoir délibéré l'organe délibérant, à : **32 voix** pour :

Vote :

Membres présents

Membres représentés.....

Ayant voté pour.....

Ayant voté contre.....

S'étant abstenu..... 1(président)

N'ayant pas pris part au vote....

- **APPROUVE** le CFU AC 2025,
- **AUTORISE** le Président à le signer.

2026.12.03.07 AFFECTATION DU RESULTAT SIAEPA AC 2025

Après avoir entendu le CFU de l'exercice 2025, Monsieur Stéphane DERCHE, présente l'affectation du résultat ci-annexée

Monsieur le Président le soumet au vote.

Après en avoir délibéré l'organe délibérant, à : **33 voix** pour :

Vote :

Membres présents

Membres représentés.....

Ayant voté pour.....

Ayant voté contre.....

S'étant abstenu.....

N'ayant pas pris part au vote....

- **APPROUVE** l'affectation de résultat AC 2025 présentée ci-annexée

2026.12.03.08 BUDGET PRIMITIF SIAEPA AC 2026

Préalablement au vote du BP, le Président demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les (taux de fongibilité) en fonctionnement et investissement conformément à l'article L 1612-28 du CGCT.

L'assemblée délibérante autorise le Président à opérer les virements dans la limite de 7.5 % en fonctionnement et en investissement.

Monsieur Stéphane DERCHE – CDL- donne lecture du budget primitif SIAEPA AC CVB 2026 qui est voté par chapitre en fonctionnement et investissement, en dépenses et en recettes

Monsieur Le Président soumet au vote ce BP 2026.

Après en avoir délibéré l'organe délibérant, à : **33** voix pour :

Vote :

Membres présents

Membres représentés.....

Ayant voté pour.....

Ayant voté contre.....

S'étant abstenu.....

N'ayant pas pris part au vote....

- **DECIDE** d'adopter le budget primitif 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2026.12.03.09 Délibération du Compte Financier Unique (CFU) EAU 2025

Le président quitte la séance,

Monsieur Didier DUCLOS Vice-Président à l'unanimité prend la présidence pour le vote du CFU.

Monsieur DERCHE Stéphane – conseiller aux décideurs locaux du SGC NEUFCHATEL donne lecture du CFU.

Après présentation du CFU par Monsieur Stéphane DERCHE, Monsieur Didier DUCLOS, procède à la mise au vote du CFU EAU

Après en avoir délibéré l'organe délibérant, à : **32** voix pour :

Vote :

Membres présents

Membres représentés.....

Ayant voté pour.....

Ayant voté contre.....

S'étant abstenu..... 1(président)

N'ayant pas pris part au vote....

- **APPROUVE** le CFU EAU 2025,
- **AUTORISE** le Président à le signer.
-

2026.12.03.10 AFFECTATION DU RESULTAT SIAEPA EAU 2025

Après avoir entendu le CFU de l'exercice 2025, Monsieur Stéphane DERCHE, présente l'affectation du résultat ci-annexée Monsieur le Président le soumet au vote.

Après en avoir délibéré l'organe délibérant, à : **33** voix pour :

Vote :

Membres présents

Membres représentés.....

Ayant voté pour.....

Ayant voté contre.....

S'étant abstenu.....

N'ayant pas pris part au vote....

- **APPROUVE** l'affectation de résultat EAU 2025 présentée ci-annexée

2026.12.03.11 BUDGET PRIMITIF SIAEPA EAU 2026

Préalablement au vote du BP, le Président demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les (taux de fongibilité) en fonctionnement et investissement conformément à l'article L 1612-28 du CGCT.

L'assemblée délibérante autorise le Président à opérer les virements dans la limite de 7.5 % en fonctionnement et en investissement.

Monsieur Stéphane DERCHE – CDL- donne lecture du budget primitif SIAEPA EAU CVB 2026 qui est voté par chapitre en fonctionnement et investissement, en dépenses et en recettes

Monsieur Le Président soumet au vote ce BP 2026.

Après en avoir délibéré l'organe délibérant, à : **33 voix** pour :

Vote :

Membres présents

Membres représentés.....

Ayant voté pour.....

Ayant voté contre.....

S'étant abstenu.....

N'ayant pas pris part au vote....

- **DECIDE** d'adopter le budget primitif 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2026.12.03.12 PROGRAMMATION ETUDES ET TRAVAUX SUBVENTION 2026 AC et ANC

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU la délibération en date du 11 juin 2020 par laquelle le Comité Syndical a chargé Monsieur Georges MOLMY, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22,

Le SIAEPA Les 3 Sources a décidé de la programmation des Etudes, Travaux et Subventions suivante :

Marché 307 : Études et travaux de réhabilitation de la STEP de Sommery (phase finale)

Marché 607 : Etudes et Travaux de réhabilitation de la Station Bosc Mesnil

Marché 609 : Schéma Directeur Assainissement AC et ANC (SDA) et programmation avec priorisation des travaux sur les canalisations d'eau usées de Cailly et Quièvre-court (eaux parasites)

Marché 617 : Renouvellement des canalisations AC à Cailly et extension lieudit « le floquet »

Marché 608 : Modalités de financement des Études et travaux de remise en état des installations ANC conventionnées rétrocedées.

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que les travaux d'assainissement collectif et non collectif doivent être réalisés sous charte qualité des réseaux d'assainissement afin de bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau, ce qui implique, notamment, la mise en place d'études complémentaires par le Maître d'œuvre (CSPS, étude géotechnique, topographie, contrôle extérieur...)

Le Président demande au comité syndical d'entériner ses décisions :

Monsieur Le Président procède à la mise au vote.

Après en avoir délibéré l'organe délibérant, à : **33 voix** pour :

Vote :

Membres présents

Membres représentés.....

Ayant voté pour.....

Ayant voté contre.....

S'étant abstenu.....

N'ayant pas pris part au vote....

- **AUTORISE** Monsieur Le Président à solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau pour les Travaux mentionnés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions et prêts nécessaires à l'élaboration de ce projet auprès du Conseil Départemental de Seine Maritime, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région, l'Etat, l'Union Européenne et autres financeurs potentiels ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à inscrire les crédits nécessaires ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à demander auprès du Conseil Départemental de Seine-Maritime une dérogation pour le démarrage anticipé avant accord de subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à demander auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie une dérogation pour le démarrage anticipé avant accord de subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires à la couverture des frais d'acquisition du ou des terrains considérés (les frais de notaire et d'huissier, les différentes indemnités d'éviction, les éventuels frais de bornage, les éventuels frais d'aménagement (mise en herbe, verger) .
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2026.12.03.13 PROGRAMMATION ETUDES ET TRAVAUX SUBVENTION 2026 EAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU la délibération en date du 11 juin 2020 par laquelle le Comité Syndical a chargé Monsieur Georges MOLMY, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22,

Le SIAEPA Les 3 Sources a décidé de la programmation des Etudes, Travaux et Subventions suivante :

Marché 405 : Passation des diagnostics préalables, du marché de maîtrise d'œuvre et de travaux pour la réhabilitation et la sécurisation de 4 réservoirs d'eau potable : St Martin Osmonville, La Rue Saint Pierre, Esclavelles et Sommary (haut et bas services).

Marché 412 : Renouvellement de canalisations AEP (28 kms) sous réserve accord AESN

Marché 413 : Etudes de fiabilisation de la qualité de l'eau potable inter collectivités (Bosc Le Hard-Grigneuseville/Bellencombre)

Marché 414 : Achat de terrain, investissement pour ENR (énergies renouvelables)

Marché 415 : Diagnostic AEP+ diagnostic 4 forages +Schéma Directeur +Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux(PGSSE)

Marché 416 : Etude SPRE (Stratégie de Protection de la Ressource en Eau potable) pour l'ensemble du captage SIAEPA

Marché 417 : Renouvellement de canalisations EAU à CAILLY (Travaux intégrés au marché n° 617 (renouvellement de canalisations AC)

Marché 418 : SFQE (Suivi Fin de la Qualité de l'Eau) pour le captage d'Esclavelles

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que les travaux d'eau potable doivent être réalisés sous charte qualité des réseaux d'AEP afin de bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau, ce qui implique, notamment, la mise en place d'études complémentaires par le Maître d'œuvre (CSPS, étude géotechnique, topographie, contrôle extérieur...)

Le Président demande au comité syndical d'entériner ses décisions et de procéder au vote.

Après en avoir délibéré l'organe délibérant, à : **33 voix** pour :

Vote :

Membres présents

Membres représentés.....

Ayant voté pour.....

Ayant voté contre.....

S'étant abstenu.....

N'ayant pas pris part au vote....

- **AUTORISE** Monsieur Le Président à solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau pour la programmation des Etudes et Travaux mentionnés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions et prêts nécessaires à l'élaboration de ce projet auprès du Conseil Départemental de Seine Maritime, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région, l'Etat, l'Union Européenne et autres financeurs potentiels ;

- **AUTORISE** Monsieur Le Président à inscrire les crédits nécessaires ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à demander auprès du Conseil Départemental de Seine-Maritime une dérogation pour le démarrage anticipé avant accord de subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires à la couverture des frais d'acquisition du ou des terrains considérés (les frais de notaire et d'huissier, les différentes indemnités d'éviction, les éventuels frais de bornage, les éventuels frais d'aménagement (mise en herbe, verger) .
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2026.12.03.14 PLAFONNEMENT DU COUT D'UNE REHABILITATION D'UNE INSTALLATION ANC

Suite aux dénonciations des conventions (délibération 2023.09.03.12) les abonnés concernés ont été informé par courrier suivant :

« Nous revenons vers vous dans le cadre de la convention susnommée en objet nous liant afin de vous informer que le processus, même s'il est long et fastidieux pour vous et mon service, suit son cheminement.

Concernant le recours engagé par le SIAEPA envers l'entreprise FOLLAIN, celui-ci n'a malheureusement, pour diverses raisons pu aboutir.

Cependant, comme nous l'avions convenu par courrier au mois de mars 2023, le SIAEPA se doit de vous rendre une installation fonctionnelle et conforme à la réglementation actuelle. À cet effet, nous vous informons des actions par lesquelles nous allons procéder, à savoir :

Le SIAEPA effectuera un nouveau contrôle de votre installation avec descriptif détaillé des dysfonctionnements et des travaux à éventuellement entreprendre. Ce contrôle sera réalisé par l'entreprise Hydra-Lhotellier. Le cas échéant, selon les préconisations du nouveau contrôle, une étude de sol pourra être réalisée, son montant comme celui du contrôle seront pris en charge par le SIAEPA.

Suite aux dénonciations des conventions, les abonnés concernés ont été informé par courrier suivant :

Le SIAEPA n'exerçant plus la compétence « maîtrise d'ouvrage des réhabilitations d'installations d'assainissement non collectif », vous devrez faire réaliser les travaux préconisés par le rapport de contrôle par l'entreprise de votre choix. Pour cela, il vous faudra demander des devis auprès de différentes entreprises en vous assurant

Le Département peut vous accorder une aide financière selon vos ressources, dans la limite de 12.600 euros (en savoir plus : <https://www.seinemaritime.fr/aides-et-demarches/assainissement-non-collectif-particuliers-etudes-prealables-et-travaux/>) ou selon l'information jointe.

Une fois les travaux réalisés, il vous appartiendra de nous transmettre :

- La facture acquittée par vos soins auprès de l'entreprise en charge des travaux,
- La preuve d'accord ou du refus de subvention du Département.

Sur la base de ces documents, le SIAEPA vous indemniser des dépenses engagées, déduction faite des subventions que vous aurez éventuellement obtenues. En tout état de cause, l'indemnisation versée par le SIAEPA ne pourra excéder 12.600 euros TTC.

NB : Si vous décidez de réaliser vous-même les travaux ou de les faire réaliser par un tiers autre qu'une entreprise, aucune indemnisation ne pourra être versée par le SIAEPA.

Nous vous remercions de bien vouloir nous renvoyer le coupon réponse joint au présent courrier, valant accord ou refus de la proposition telle qu'exposée ci-dessus.

NB : en cas de refus de votre part, votre installation vous sera restituée en état. »

Le comité syndical a donc décidé de s'aligner sur le montant de l'aide financière limite du Département.

Le montant des travaux indemnisés par le SIAEPA aux abonnés pour les dépenses engagées pour la réhabilitation de leur installation sera plafonner à la somme de 12600 € TTC.

Le Président demande donc à l'assemblée délibérante de valider ce montant.

A l'unanimité, l'organe délibérant **approuve ce plafonnement.**

2026.12.03.15 TERRAIN SOMMERY

Suite aux travaux de la reconstruction de la STEP de Sommery, la parcelle qui surplombe la lagune et qui correspond à l'ancien bassin remblayé est difficile à entretenir (2735 m²)

En effet, les remblais de cette zone ne permettent pas le passage d'engins pour l'entretien courant des espaces verts.

Nous avons envisagé la vente à l'euro symbolique de cette parcelle à Monsieur HUE, propriétaire du terrain jouxtant la STEP, mais dans ce cas de figure le déplacement de la haie est nécessaire en amont de la cession de cette parcelle.

La vente de la parcelle ne couvrirait pas nos frais de bornage, d'acte notarié et ceux d'une nouvelle plantation de haie.

Aussi, nous avons pensé soit :

- Une mise à disposition permanente sous seing privé
- Ou un bail emphytéotique sous seing privé

Le Président soumet les 2 propositions de choix à l'assemblée.

A l'**unanimité** l'organe délibérant **valide ces 2 suggestions** et **autorise Monsieur Le Président** à négocier avec Monsieur HUE la meilleure proposition et signer tous les actes y afférent.

DECISIONS DU PRESIDENT : NEANT

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES : néant

Levée de séance : 20 H

Le secrétaire de séance

D. CHABE



Le Président
Le Président,
Georges Molmy

G.MOLMY

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 076-200041432-20260409-2026080417-DE

